Communiqué de Presse

Retraite / Épargne / Investissement

MGEN et l'UMR enrichissent leur offre d'épargne retraite avec le lancement d'un nouveau PER Individuel

Paris, le 9 novembre 2026 – Après avoir lancé conjointement en 2019 le PER « Retraite en Points », MGEN et l'UMR poursuivent leur collaboration avec le lancement du PER Individuel, plan d'épargne retraite multisupports. Assuré par l'UMR et distribué par MGEN, ce nouveau PER vient compléter la gamme d'épargne retraite proposée aux adhérents de MGEN, en leur offrant davantage de choix dans la manière de constituer et de piloter leur épargne en vue de la retraite.

Élargir les solutions pour mieux accompagner la préparation de la retraite

Dans un contexte où la transition démographique modifie profondément les équilibres économiques, les Français souhaitent pouvoir pleinement bénéficier de leur période de retraite.

Les projections montrent une baisse régulière et progressive du niveau des pensions rapporté aux derniers revenus d'activité, qui concerne aussi bien les salariés du privé que les agents de la fonction publique. Se constituer une épargne complémentaire devient ainsi un levier essentiel pour maintenir son niveau de vie à la retraite. C'est dans cette perspective que MGEN et l'UMR lancent le **PER Individuel**, afin d'élargir les solutions proposées aux adhérents pour préparer leur retraite.

Un PER multisupports pour adapter son épargne à son profil et à son horizon de retraite

Ce PER multisupports permet de se constituer une épargne retraite à son rythme, par versements programmés ou libres, déductibles du revenu imposable dans la limite des plafonds en vigueur. Accessible dès 150 € en gestion pilotée, avec des versements programmés à partir de 30 € par mois, il donne accès à un fonds en euros parmi les plus performants du marché, dont le rendement net de frais s'est établi à 4% en 2025[1] et à un univers de 17 unités de compte[2], classées Article 8 ou 9 au sens du règlement SFDR, dont plusieurs labellisées ISR ou GreenFin.

Deux modes de gestion sont proposés :

- **la gestion pilotée à horizon**, qui sécurise progressivement l'épargne à l'approche de la retraite, par des arbitrages automatiques et gratuits, selon trois profils : prudent, équilibré ou dynamique ;
- **la gestion libre**, qui permet à l'adhérent de répartir lui-même son épargne entre le fonds en euros et les unités de compte, avec trois options pour optimiser sa gestion : l'investissement progressif, la dynamisation des intérêts du fonds en euros et la sécurisation des plus-values.

Au moment de la retraite, l'adhérent peut choisir, selon l'origine des sommes, une sortie en rente viagère, en capital, versé en une fois ou de manière fractionnée, ou une combinaison des deux. Le contrat prévoit également la protection des proches : en cas de décès avant la liquidation, un capital est versé aux bénéficiaires et une garantie plancher optionnelle permet de compenser une éventuelle moins-value[3].

1- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
2- L'investissement en unités de compte présente un risque de perte en capital.
3- En cas de décès de l'adhérent en phase de perception de la rente et si l'adhérent a fait le choix d'une rente avec réversion, le bénéficiaire percevra tout ou partie de la rente.

L'expertise de MGEN au service de l'accompagnement des adhérents

En tant qu'acteur majeur de la protection sociale, MGEN a toujours eu à cœur d'accompagner ses adhérents tout au long de leur parcours de vie. Le lancement de ce PER Individuel Multisupports répond à un besoin croissant des adhérents MGEN de disposer de solutions d'épargne retraite flexibles et performantes, adaptées à leurs situations individuelles et à leurs objectifs. En proposant ce nouveau dispositif, MGEN réaffirme son rôle de partenaire de confiance, en leur offrant les outils nécessaires pour anticiper sereinement leur retraite.

« *Avec le lancement du PER Individuel, MGEN franchit une nouvelle étape dans son engagement auprès de ses adhérents. Ce partenariat renforcé avec l'UMR, témoigne de notre volonté commune de proposer des réponses concrètes aux défis de la préparation de la retraite via un accompagnement personnalisé. Nous mettons à disposition de nos adhérents, dans le respect de nos valeurs mutualiste toute notre expertise et notre proximité pour les guider dans leurs choix et les aider à concrétiser leurs projets de vie* », indique **Christian Cochennec, directeur général MGEN.**

Une collaboration fondée sur des valeurs mutualistes communes

Membres du Groupe VYV, premier groupe mutualiste de France, MGEN et l'UMR partagent une même conception de la protection sociale, fondée sur la solidarité et l'accompagnement dans la durée. Société à mission à capitaux 100 % mutualistes, l'UMR s'est donnée pour raison d'être de construire une épargne responsable pour préparer la retraite et contribuer au mieux-vivre demain.

Ce lancement prolonge le partenariat noué en 2019 autour du PER Retraite en Points, reposant sur une logique de mutualisation entre générations, et offre aux adhérents de MGEN une solution complémentaire.

« *Société à mission, l'UMR a pour ambition de diffuser l'épargne retraite au plus grand nombre. Avec ce nouveau PER, nous proposons aux adhérents de MGEN notre expertise de l'épargne retraite, dans le respect des marqueurs qui nous rassemblent au sein du Groupe VYV : l'accessibilité, l'engagement dans la durée et une épargne gérée de manière responsable. Ce nouveau contrat renforce une collaboration de confiance et élargit concrètement les possibilités offertes à chacun pour préparer sereinement l'avenir* », déclare **Eric Jeanneau, président de l'UMR – Groupe VYV.**

À propos de l'UMR :
L'UMR développe des PER – Plans d'épargne retraite – accessibles à tous : particuliers et professionnels (salariés du secteur privé ou public, indépendants) ainsi que des PER dédiés pour ses partenaires distributeurs. L'UMR a évolué début 2023 en société à mission à capitaux 100% mutualistes, avant d'intégrer le Groupe VYV en mai 2023. Œuvrant dans un environnement fortement ancré dans l'Économie Sociale et Solidaire, l'UMR a inscrit le respect de ses valeurs de responsabilité, de sincérité et d'engagement dans toutes ses activités : réponse aux besoins des adhérents, conseil, investissement, mécénat, RSE… En tant qu'investisseur institutionnel, l'UMR s'est engagée dès 2014 dans l'investissement socialement responsable pour financer un monde dans lequel ses adhérents pourront mieux vivre leur retraite. umr-retraite.fr

À propos - MGEN
Fondée en 1946, MGEN est aujourd'hui la première mutuelle des agents du service public. Son positionnement unique lui permet de gérer l'assurance maladie, la complémentaire santé et la prévoyance de plus de 4,7 millions de personnes. MGEN accompagne globalement ses adhérents : de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale, à leur prise en charge en établissement de santé. Elle met à la disposition de tous 2000 structures de soin et d'accompagnement mutualistes qu'elle cofinance partout en France. MGEN intervient aussi auprès des employeurs pour le bien-être au travail, contribuant à la performance et à l'attractivité du service public. Depuis 2017, MGEN est aussi membre fondateur du Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. mgen.fr

Contacts presse – UMR :
Mathias Carteron – mathias.carteron@backbone.consulting – 06 68 27 83 46
Narjis Salil – narjis.salil@backbone.consulting – 06 24 94 75 62

Contacts presse – MGEN :

Marine Chaumier-Ferry – mchaumier@mgen.fr – 06 07 09 64 16